



- » Mais la sœur sédentaire au ménage conspire,
 » A la Messe pourtant on la voit quelquefois
 » Tous deux sont consacrés aux Princes, aux
 Bourgeois ;
 » Les oreilles du frere en la sœur sont à dire.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus con-
dérable en FRANCE, depuis le
mois dernier.*

*Fin des re-
montrances
du Parle-
ment de
Roijen au
Roi.*

* . . . Enfin ces Lettres Patentes inculpent votre Parlement, en supposant qu'il flétriroit sans cause vos Sujets, & avilissent la Magistrature inférieure, en manifestant des défiances sur ses opérations. Les doutes sur notre fidélité nous mortifient, & nous ne pouvons voir qu'avec la plus grande surprise, que l'on veuille justifier la dérogation à une Loi par une inculpation sans fondement.

Les défiances déshonorent des Juges précieux à l'Etat, & qui n'ont d'autorité que par l'estime publique. En variant ainsi les formes, on rend les recherches plus difficiles, les preuves plus incertaines. Transformer les Juges de la Loi en commissaires délégués, c'est se ménager les fruits certains de cette forme illégale. Nous avons crû, Sire, qu'il étoit de notre devoir de mettre sous vos yeux tous ces défauts des Lettres - Patentes. Leur retrait est nécessaire à la gloire de V^ôtre Majesté. Tous les motifs réunis ne nous permettront jamais de procéder à leur enrégistrement.

Nous ne cherchons point à éluder la preuve des faits que nous avons avancés ; V^ôtre Majesté peut en juger par ceux qui suivent. Nous avons en main la preuve, que le Portugal ne cesse de tirer des

Grains

* Le commencement de ces remontrances est rapporté dans notre dernier Journal, page 374 & suivantes.